

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1749

5 juillet 2014

SOMMAIRE

Alexlux S.à r.l.	83910	Corporate XI	83908
Alfa Consult	83947	CPFL S.à r.l.	83943
Anémones Property S.A.	83906	Crea Connect S.A.	83910
Arctic Resources Capital S.à r.l.	83933	DWS Funds	83908
Arendt Services S.A.	83912	DWS Institutional	83909
Arrigoni Invest S.A.	83914	Elephant and Castle Properties S.à r.l.	83910
Atlas Holding S.A.	83948	ETI 352 S.A.	83908
Auberge Petite Suisse S.à r.l.	83952	Financière des Mines S.A.	83912
AXA Private Debt III S.C.A., SICAR	83911	Fontainbleu S.A.	83912
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe	83907	Lortel.Lux S.à r.l.	83952
Barquense S.à r.l.	83911	MCP Private Capital Fund II CI GP	83951
Beatport S. à r. l.	83911	Noble Holding NCS 2 S.à r.l.	83928
BH&A	83939	Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l.	83931
Bioland S.A.	83911	Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l.	83906
Biomedbox SA	83913	Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.	83928
Blue Sky Active Private Real estate Europe II S.à r.l.	83944	Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l.	83931
Brothling S.à r.l.	83947	Petrogas Lux S.à r.l.	83914
Buzzeff Holding S.A.	83907	Plan Project S.à r.l.	83930
CapitalatWork Foyer Umbrella	83907	Sapporo S.A., société de gestion de patrimoine familial	83914
Carlo Invest S.A. SPF	83913	Telekabel Enterprise S.à r.l.	83927
Coffee & More S.A.	83909	The Swatch Group SICAF-SIF	83913
Compagnie Financière de Participations Européennes	83909	Traxys Europe S.A.	83912
Construction Investments S.à r.l.	83907	WP XI Investments S.à r.l.	83906

Anémones Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 127.175.

L'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 4 avril 2014 a décidé de:

- Renouveler le mandat de l'administrateur Andrey Toporov, résidant au 21, via Rusti, bâtiment C, I-30016 Jesolo pour prendre fin à l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes au 30.11.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

ANEMONES PROPERTY SA

Référence de publication: 2014061572/13.

(140072510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

WP XI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.799.

Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

WP XI Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014061511/14.

(140070876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.264.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014.

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Monsieur Philippe LECLERCQ, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Laurent RICCI, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de modifier les mandats des gérants actuels de la Société Robert SCHMIDT et Ram JAGANNATH en tant que gérants de classe A.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Robert SCHMIDT, gérant de classe A
- Ram JAGANNATH, gérant de classe A
- Philippe LECLERCQ, gérant de classe B
- Laurent RICCI, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014062116/27.

(140071695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061674/10.

(140072327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Buzzeff Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 156.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.04.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014061672/12.

(140072209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 60.661.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2014.

Pour CAPITALATWORK FOYER UMBRELLA

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014061702/14.

(140072461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.385.499,90.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 2 avril 2014

En date du 2 avril 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 2 avril 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant avec effet au 2 avril 2014, comme suit:

- Vladimir Mornard, gérant, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014061748/18.

(140071528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Corporate XI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 142.877.

Die Bilanz zum 30. November 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014061711/10.

(140071338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

ETI 352 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 274, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 121.312.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mai 2014

Résolution unique:

le siège social de la société est transfert de:

2 rue des Primevères L-2351-Luxembourg

à:

274 Avenue Gaston Diderich à L-1420-Luxembourg

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061824/16.

(140072458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2014

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014061794/28.

(140071984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Coffee & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 167.838.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014061740/12.

(140071912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Compagnie Financière de Participations Européennes, Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.474.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu le 29 avril 2014 au siège de la société

Le Conseil décide de nommer la société BVBA Lieven de Marez, avec siège social au 332 Beversesteenweg, B-8800 Roeselare, représentée par Monsieur Lieven de Marez, demeurant au 332 Beversesteenweg, B-8800 Roeselare au poste d'administrateur délégué de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

BVBA

Isabelle de Marez / Lieven de Marez / Stefaan de Marez / Wim de Marez

Référence de publication: 2014061745/14.

(140071812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2014

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014061795/28.

(140072530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Crea Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 42, rue de Pulvermühl.
R.C.S. Luxembourg B 71.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061755/10.

(140071734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Alexlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014061563/14.

(140072398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Elephant and Castle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.106.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2014

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 336, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

- DV4 Administration Limited

Gérants de catégorie B:

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant avec effet immédiat:

Gérant de catégorie B:

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014061808/30.

(140072382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Beatport S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.671.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014061680/10.

(140072371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

AXA Private Debt III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.166.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 avril 2014, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.C., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061642/14.

(140071514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Barquense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6572 Osweiler, 2, rue de Rodenhof.

R.C.S. Luxembourg B 144.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014061656/14.

(140072353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Bioland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.743.

Extrait de la décisions prise par l'associée unique en date du 10 avril 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de M. Sébastien ANDRE, Mme Katia CAMBON et Mme Virginie GUILLAUME, administrateurs de catégorie B, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIOLAND S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014061681/16.

(140072424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Fontainbleu S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.232.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et la société FONTAINBLEU S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 65232, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 23 avril 2014; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014061864/13.

(140071992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Financière des Mines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.024.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014061853/13.

(140071427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

L'adresse de Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, administrateur de la Société, se trouve désormais au: - 37 C, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2014061579/13.

(140072132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Traxys Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.562.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2014 statuant sur l'exercice 2013

ad 3) L'Assemblée décide de prolonger les mandats de Messieurs Alan Docter, Mark Kristoff, Jean-Dominique Sorel, Michel Le Clef, Bernard de Busscher, Serge Weber et Renaud de Tarragon pour une nouvelle période de 1 année expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

ad 4) L'Assemblée générale décide de nommer DELOITTE AUDIT comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2014.

Pour extrait conforme

S. Weber

Le Secrétaire

Référence de publication: 2014062311/15.

(140072273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Carlo Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 159.708.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014061703/14.

(140072348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Biomedbox SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 153.026.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 mars 2014 que:

Le conseil d'administration décide de nommer M. Michaël GALAND, né le 31.07.1972 à Solgnies (Belgique), demeurant à B-7030 Saint-Symphorien, 6, rue Georges Wattiez, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour tout ce qui de la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014061663/14.

(140071876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

The Swatch Group SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.
R.C.S. Luxembourg B 48.081.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 avril 2014 au siège social 10, rue Hondsbreck, L - 5835 Alzingen à 14 heures

Résolution 1

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Patrick Reuter, 2, Place Winston Churchill, L - 1340 Luxembourg
Monsieur Claude Schmitz, 2, Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg
Monsieur Peter Steiger, 6, Seedorstadt, CH - 2501 Biel
Madame Florence Ollivier-Lamarque, 112, Avenue Kléber, F - 75116 Paris
Monsieur Thierry Kenel, 6, Seedorstadt, CH - 2501 Biel

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 délibérant sur les comptes annuels de 2014.

Résolution 2

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 délibérant sur les comptes annuels de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014062285/26.

(140072103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Arrigoni Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 52.801.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014061630/9.
(140072026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Sapporo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.880.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2014.

Pour: SAPPORO S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014062211/16.

(140071525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Petrogas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 75.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.605.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of April,
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

PETROGAS ENERGY CORP., a limited company organized and existing under the Alberta Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3900, 205 5th Ave SW Calgary, Alberta Canada T2P 2V7, registered with the Registrar of Corporations, Province of Alberta, under corporate access number 203533823, duly represented herein by Caroline Bormans, residing in L-1140 Luxembourg at 67-69, route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal on April 10, 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Petrogas Lux S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager, or, as the case may be, by resolution of the Company's board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seventy-five thousand United States' Dollars (USD 75,000.00) represented by eighteen thousand five hundred (18,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a nominal value of one United States' Dollar (USD 1.--) each and fifty-six thousand five hundred (56,500) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") of a nominal value of one United States' Dollars (USD 1.--) each (the MRPS and the Ordinary Shares hereinafter collectively referred to as the "Shares", or each individually as a "Share"), all in registered form, all subscribed and fully paid up.

5.2. The Shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts, which may be connected to the classes of Shares as set out above. The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPS (the "MRPS Share Premium Reserve Account") in United States' Dollars, and there shall be recorded to such accounts the amount or value of any premium paid up on each MRPS. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS Shareholders. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Share Premium Reserve Account") in United States' Dollars, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute distributable reserves of the Company.

5.3. The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares (the "Ordinary Shareholders"). The holders of MRPS (the "MRPS Shareholders" and, collectively with the Ordinary Shareholders hereinafter the "Shareholders", or each individually, a "Shareholder") will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of MRPS.

5.4. In accordance with the Law, the Company may acquire or redeem its Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

5.5. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder is also a holder of other classes of Shares in the Company, it/he/she counts as one Shareholder for the requirements set forth by the Law.

5.6. All MRPS (and not the Ordinary Shares) are issued in the form of redeemable shares and in accordance with the Law, the Company may acquire or redeem its own MRPS provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital. The Company must redeem its own MRPS in accordance with these Articles.

5.7. To the extent permitted by Law, the Company must at the initiative of the sole manager of the Company, or, as the case may be, the board of managers of the Company, redeem or acquire and subsequently cancel, all MRPS in a specific class still outstanding on that date at the latest ten years after the issuance of such specific class of MRPS (the "Final Mandatory Redemption Date").

5.8. Subject to this Article 5, and notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the Company may, at any time, redeem MRPS with at least a six (6) days prior written notice to each MRPS Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable details of calculations as against the requirements of this Article 5.

5.9. The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of such MRPS by the Company under this Article 5 shall be entitled to receive an amount (in cash or kind (which may be by the issuance of other shares of the Company) which is equal to the original amount of the par value of the MRPS including any share premium plus the cumulative Coupon as per the date of redemption as shown in the MRPS Profit Account, less any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States' Dollar books on the repayment of the MRPS Investment and plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States dollar books on the repayment of the MRPS Investment.

5.10. Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of the Shareholders resolving on such redemption, the share capital and the share premium represented by the MRPS will be reduced accordingly. As an alternative, MRPS may be exchanged for Ordinary Shares and/or new MRPS.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares of the Company are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders. Where the Company has a sole Shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company may be managed by a sole manager or by several managers. In the event the Company is managed by more than one manager, the managers shall constitute a board of managers (the "Board"). In case of plurality of managers, the general meeting of shareholders may determine that certain members of the Board shall serve as manager class "A" and other members of the Board shall serve as managers class "B". Managers do not necessarily need not be Shareholders. Managers are appointed by the general meeting of Shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders.

Art. 8. Sole Manager - Board of managers.

8.1. Powers of the sole manager - the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager, or as the case may be, the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or, as the case may be, by the Board.

8.2. Procedure of the Board

In the event a Board has been established by the general meeting of Shareholders:

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a proxy to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated in Luxembourg and that such manager must not participate in any such meeting from Canada. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of all managers.

(ii) In the event the general meeting of Shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of one A manager and one B manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signature power has been delegated by the Board of Managers in the limits of such power.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers will not, by reason of their mandate, assume any personal liability for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of Shareholders and Shareholders Circular Resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Shareholders Circular Resolutions”), in case the number of Shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written proxy to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder’s commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 11. Sole Shareholder.

11.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of March and ends on the twenty-eighth (28) (or twenty-ninth (29) as the case may be) of February of the following year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company.

12.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Auditor (Réviseurs d'entreprises).

13.1. The operations of the Company may be supervised by one or several auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

13.2 The Shareholder(s) appoint(s) the auditor(s), if any, and determine(s) their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The auditor(s) may be reappointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 General

The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the "Legal Reserve Account");
- (b) a MRPS profit account (the "MRPS Profit Account");
- (c) a general profit account (the "General Profit Account"), all to be kept in United States' Dollars (USD).

14.2 Allocation of Profits

The Shareholder(s) determine(s) the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company in the following order:

- (a) first, by setting off to the (carried forward) losses , if any;
- (b) second, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued share capital of the Company;
- (c) third, with respect to any financial year and in accordance with Luxembourg law, the amount, if any, of (i) accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year and/or (ii) with respect to any financial year, any amount that has been withdrawn from the MRPS Profit Account as a result of the allocation of losses to such account, shall be allocated to the MRPS Profit Account;
- (d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account;
- (e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

14.3 Interim dividends

Interim dividends may be declared at any time, subject to the following conditions:

- (a) the Board must draw up interim accounts;
- (b) the interim accounts must show that sufficient profits and other distributable reserves (including share premium) within the sense of the Law are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made after the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves within the meaning of the Law, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve Account and taking into consideration any prior interim dividend distribution made in such financial year;
- (c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to declare the interim dividends; and
- (d) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

14.4 Distributions

No dividend or interim dividend shall be distributed to the Ordinary Shareholders until (i) any accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlement or any amount due under this Article 14 on previous financial years has been paid in accordance with these Articles and (ii) until any MRPS Coupon Entitlement for that running financial year has been paid whether or not such Coupon has accrued as of the time of the proposed distribution to the Ordinary Shareholders.

The annual dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution passed at the General Meeting and any distribution to be made to the Shareholders in connection therewith must exclude any interim payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

Each Shareholder who is entitled to receive an annual dividend or, as the case may be, an interim dividend may decide that said interim dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted by one-half of the Shareholders holding three quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. In case of dissolution of the Company, the MRPS Shareholders will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to Ordinary Shareholders with respect to the distribution of the liquidation proceeds.

15.3. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in the following manner:

(i) first, if MRPS are still in issue and outstanding, the MRPS holder(s) is(are) entitled to a preferential right of a payment of an amount equal to the amount such MRPS holder(s) would have been entitled to under article 5.9 if the MRPS held by such MRPS holder(s) had been redeemed at the time of the distribution to the shareholders contemplated by this article 15.3;

(ii) finally, any surplus will be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares.

As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder(s) have, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

VIII. Definitions

17. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

“Articles” has the meaning given in article 1.

“Business Day” means a day (other than a Saturday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in the United States of America or in Luxembourg.

“Company” has the meaning given in article 1.

“Final Mandatory Redemption Date” has the meaning given in article 5.7.

“General Profit Account” has the meaning given in article 14.1.

“Law” has the meaning given in article 1.

“Legal Reserve Account” has the meaning given in article 14.1.

“MRPS” has the meaning given in article 5.1.

“MRPS Coupon Entitlement” or “Coupon” means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) to receive out of the profits of the Company available for distribution, by way of a cumulative preferred dividend, calculated on the nominal amount plus attached share premium, equal to (i) the Fixed Interest Rate applicable to the MRPS Investment per annum (calculated on the basis of actual days elapsed and a year of 365 days), (ii) minus the allocable margin of twelve and half a basis point (0.125%) as to be confirmed and/or adjusted as required by the Luxembourg tax authorities, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States’ Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment.

“MRPS Investment” means with respect to any class of MRPS, the sum of any and all financial assets acquired by the Company, carrying a fixed interest rate (the “Fixed Interest Rate”), which the latter has financed out of the proceeds received from the issuance of the MRPS of that class.

“MRPS Profit Account” has the meaning given in article 14.1.

“MRPS Shareholder(s)” has the meaning given in article 5.3.

“MRPS Share Premium Reserve Accounts” has the meaning given in article 5.2.

“Ordinary Shareholder(s)” has the meaning given in article 5.3.

“Ordinary Shares” has the meaning given in article 5.1.

“Ordinary Shares Share Premium Reserve Account” has the meaning given in article 5.2.

“Profit Account” means the MRPS Profit Account and the General Profit Account.

“Shareholders” has the meaning given in article 5.1.

“Shares” has the meaning given in article 5.1.”

Subscription - Payment

Thereupon, PETROGAS ENERGY CORP., prenamed and represented as stated hereinabove declares to subscribe for all of the eighteen thousand five hundred (18,500) Ordinary Shares and fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS of a nominal value of one United States’ Dollars (USD 1.--), issued at incorporation and PETROGAS ENERGY CORP. shall be issued these eighteen thousand five hundred (18,500) Ordinary Shares and fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS in the Company’s capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of seventy-five thousand United States’ Dollars (USD\$ 75,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The amount of seventy-five thousand United States’ Dollars (USD\$ 75,000.--) corresponds to the amount of fifty-four thousand three hundred sixty-nine Euro and sixty-eight Eurocent (EUR 54,369.68) according to the exchange rate published on XE.COM on April 22nd, 2014.

Transitory Provision

The first financial period of the Company starts on the day of incorporation of the company and shall end on 28 February 2015;

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, PETROGAS ENERGY CORP., representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

(1) There is hereby established a board of managers of the Company, composed of two (2) members.

(2) The following persons are appointed as members of the board of managers for an unlimited period of time:

a. Mr Nigel Gerald Richardson, with professional address at Suite 3900, 205 5th Ave SW, in Calgary, Alberta, Canada T2P2V7, as member of the board of managers of the Company, class “A”;

b. Mr Fabrice Stéphane Rota, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, in L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class “B”;

(3) The Company shall have its registered offices at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d’avril,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

PETROGAS ENERGY CORP., une société organisé sous la «Alberta Business Corporations Act», ayant son siège social au Suite 3900, 205 5th Ave SW Calgary, Alberta Canada T2P 2V7, immatriculée au Registre des Sociétés du Province

d'Alberta, Canada sous le numéro 203533823, ici dûment représentée par Madame Caroline BORMANS, de résidence à L-1140 Luxembourg, 67-69 route d'Arlon en vertu d'une procuration sous seing privée du 10 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Petrogas Lux S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille dollars américains (USD 75,000.00), représenté par dix-huit mille cinq cents (18,500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.--) chacune, et cinquante-six mille cinq cents (56,500) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «PSPOR») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.--) chacune (les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires ci-après dénommées collectivement les «Parts», ou individuellement une «Part»), toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les Associés peuvent décider de créer des comptes de réserve et/ou de prime d'émission éventuellement liés aux catégories de Parts définies ci-dessus. La Société conservera un compte de primes d'émission pour les PSPOR (le Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR) en dollars américains sur lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur des primes d'émission payées pour les PSPOR. Les montants enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société uniquement distribuables aux Associés PSPOR. La Société conservera un compte de primes d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Primes d'Emission Ordinaire) en dollars américains sur lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur des primes d'émission payées pour les Parts Sociales Ordinaires. Les montants enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves distribuables de la Société.

5.3. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires seront les seuls à bénéficier de tous les droits liés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription aux Parts Sociales Ordinaires (les Associés Ordinaires). Les détenteurs de PSPOR (les «Associés PSPOR» et, avec les Associés Ordinaires ci-après les «Associés», et individuellement, un Associé) seront les seuls à bénéficier de tous les droits liés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription aux PSPOR.

5.4. Conformément à la loi, la Société peut acquérir ou racheter ses propres Parts à condition que la Société dispose de réserves suffisantes distribuables à ces fins ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un Associé PSPOR ou un Associé Ordinaire détient également d'autres titres dans la Société, il sera considéré comme un seul Associé pour les exigences requises par la Loi.

5.6. Toutes les PSPOR (et non les Parts Sociales Ordinaires) sont émises sous forme de parts sociales rachetables et conformément à la Loi, la Société peut acquérir ou racheter ses propres PSPOR à condition de disposer de réserves suffisantes distribuables à ces fins ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société. Les présents statuts gouverneront le rachat des PSPOR par la Société.

5.7. Dans la mesure de la Loi, la Société devra, sur initiative du gérant unique de la Société, ou le cas échéant, du conseil de gérance, racheter ou acquérir et ensuite annuler toutes (et non une partie des) les PSPOR d'une classe particulière encore en circulation à cette date, au plus tard 10 ans après l'émission de ladite classe de PSPOR (la Dernière Date de Rachat des PSPOR).

5.8. Sous réserve du présent Article 5, et nonobstant la Dernière Date de Rachat des PSPOR, la Société peut à tout moment racheter les PSPOR d'une classe particulière en envoyant un avis à tous les Associés PSPOR au moins six (6) jours à l'avance, mentionnant la date de rachat prévue (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat y compris un calcul raisonnablement détaillé tel que prévu au présent Article 5.

5.9. En contrepartie du rachat ou de l'acquisition desdites PSPOR par la Société en vertu du présent Article 5, les Associés PSPOR recevront un montant (en numéraire ou en nature (qui peut se faire par l'émission d'autres parts de la Société)) qui sera égal au montant original de la valeur nominale des PSPOR y compris toute prime d'émission et le Coupon cumulé à la date de rachat, tel que figurant sur le Compte de Profits PSPOR de ladite classe, diminué par toute perte liée à la conversion de devises réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains sur le remboursement de l'Investissement PSPOR et augmenté de tout bénéfice lié à la conversion de devises réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains sur le remboursement de l'Investissement PSPOR.

5.10. Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après le rachat grâce à une résolution de l'assemblée générale des Associés statuant sur ledit rachat, le capital social et la prime d'émission représentés par les PSPOR sera réduit conformément. Parallèlement, les PSPOR pourront être échangées contre des Parts Sociales Ordinaires et/ou de nouvelles PSPOR.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Lorsque la Société a un Associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Au cas où la Société est gérée par plusieurs gérants, les gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»). En présence de plusieurs gérants, l'assemblée générale des associés peut décider que certaines membres du Conseil serviront comme gérants de catégorie «A» et d'autres comme gérants de catégorie «B». Les gérants ne doivent pas être Associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des Associés.

Art. 8. Gérant Unique - Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du gérant unique - le conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Associé(s) sont de la compétence du gérant unique, ou le cas échéant du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques par le gérant unique, ou le cas échéant par le Conseil.

8.2. Procédure du Conseil

Au cas où un Conseil a été nommé par l'assemblée générale des Associés:

(17) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition qu'une telle réunion soit initiée à Luxembourg et que tout gérant ne doive pas participer à une telle réunion du Conseil depuis le Canada. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou s'il y en a plusieurs, par les signatures conjointes de tous les gérants.

(ii) Au cas où l'assemblée générale a nommé plusieurs catégories de gérants, la Société ne sera qu'engagée par les signatures conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par les signatures conjointes ou seule de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des Associés et Résolutions Circulaires des Associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote.

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des Associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) mars et se termine le vingt-huit (28) (ou le vingt-neuf (29) le cas échéant) février de l'année suivante.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Généralités

La Société ouvrira:

(a) un compte de réserve légale (le «Compte de Réserve Légale»);

(b) un compte de profits pour les PSPOR (le «Compte de Profits PSPOR»);

Luxembourg un compte général de profits (le «Compte Général de Profits»), tous libellés en dollars américains (USD).

14.2 Affectation des bénéfices

L'(y) Associé(s) détermine(nt) l'affectation du solde des bénéfices nets annuels tel qu'il apparaît dans les comptes annuels de la Société selon l'ordre suivant:

(a) premièrement, en apurant les pertes (reportées), le cas échéant;

(b) deuxièmement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale soit égal à 10% du capital social émis de la Société et

(c) troisièmement, pour chaque exercice social et conformément au droit luxembourgeois, le montant, le cas échéant, (i) du Droit au Coupon PSPOR cumulé mais non payé qui n'a pas été entièrement affecté au Compte de Profits PSPOR en raison de fonds insuffisants lors d'un exercice social précédent et/ou (ii) pour chaque exercice social, tout montant

qui a été retiré du Compte de Profits PSPOR du fait de l'affectation des pertes à ce compte, sera affecté au Compte de Profits PSPOR;

(d) quatrième, pour chaque exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PSPOR pour ledit exercice social sera affecté au Compte de Profits PSPOR;

(e) enfin, le solde des bénéfices après affectation conformément au paragraphe (a) à (d) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

14.3 Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) au sens de la Loi, sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables au sens de la Loi, et diminué des pertes reportées et les sommes à affecter au Compte de Réserve Légale et en tenant compte de toute distribution de dividende intérimaire faite au préalable lors dudit exercice social;

(c) le Conseil doit décider de déclarer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires; et

(d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la distribution d'un dividende intérimaire, compte tenu des actifs de la Société.

14.4 Distributions

Aucun dividende ni dividende intérimaire ne sera distribué aux Associés Ordinaires tant que (i) tout Droit au Coupon PSPOR cumulé mais non payé ou tout montant dû en vertu du présent Article 14 sur des exercices sociaux précédents n'a pas été payé conformément aux présents Statuts et (ii) tout Droit au Coupon PSPOR pour l'exercice social en cours n'a pas été payé, que le Coupon soit ou non cumulé à la date de la proposition de distribution aux Associés Ordinaires.

Le dividende annuel réalisé lors d'un exercice social sera déclaré par une résolution adoptée en Assemblée Générale et toute distribution liée faite aux Associés exclura tout dividende intérimaire déclaré par le Conseil pour le même exercice social.

Tout Associé, ayant droit à un dividende annuel ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende intérimaire courre et soit payé à une date ultérieure.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Lors de la dissolution de la Société, les Associés PSPOR auront un rang inférieur à toutes les dettes de la Société mais un rang supérieur par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires lors de la distribution du boni de liquidation.

15.3. Le boni, après réalisation de l'actif et règlement du passif, sera distribué aux Associés dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, si des PSPOR sont encore en circulation, le(s) détenteur(s) de PSPOR auront un droit préférentiel à un paiement d'un montant équivalent au montant auquel le(s) détenteur(s) de PSPOR auraient droit en vertu de l'article 5.9 si les PSPOR détenues par le(s) détenteur(s) de PSPOR avaient été rachetées au moment de la distribution aux associés prévue par cet article 15.3.

(ii) enfin, tout boni sera affecté au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires.

En conséquence des dispositions précédentes, le(s) détenteur(s) de PSPOR n'ont aucun droit au boni de liquidation en dehors des droits préférentiels mentionnés ci-dessus.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

VIII. Définitions

17. Les termes définis suivants utilisés dans les présents Statuts auront la signification suivante:

«Statuts» a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou jour férié) lors duquel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaires aux Etats-Unis d'Amérique ou à Luxembourg.

«Société» a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

«Dernière Date de Rachat Obligatoire» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.7.

«Compte Général de Profits» a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1.

«Loi» a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

«Compte de Réserve Légale» a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1.

«PSPOR» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

«Droit au Coupon PSPOR» ou Coupon signifie le droit conféré aux Associés PSPOR de recevoir à partir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution un dividende préférentiel cumulatif calculé sur la valeur nominale et la prime liée équivalent au (i) Taux d'Intérêt Fixe applicable à l'Investissement PSPOR (calculé sur la base des jours effectivement écoulés et d'une année de 365 jours), (ii) moins la marge applicable de douze et demi points de base (0.125%) telle que confirmée et/ou ajustée si nécessaire par les autorités fiscales luxembourgeoises, (iii) moins toute perte liée au taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv) plus tout bénéfice lié au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR.

«Investissement PSPOR» signifie en relation de toute classe de PSPOR, la somme de tous les actifs financiers acquis, portant un taux d'intérêt fixe (le «Taux d'Intérêt Fixe») financés par la Société grâce au revenu de l'émission de PSPOR.

«Compte de Profits PSPOR» a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1.

«Associé(s) PSPOR» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.

«Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

«Associé(s) Ordinaire(s)» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.

«Parts Sociales Ordinaires» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

«Compte de Réserve de Primes d'Emission Ordinaire» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

«Comptes de Profits» signifie le Compte de Profits PSPOR et le Compte Général de Profit.

«Associés» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

«Parts Sociales» a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.»

Souscription - Libération

En conséquence, PETROGAS ENERGY CORP., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare de souscrire à tous les dix-huit mille cinq cents (18,500) Parts Sociales et cinquante-six mille cinq cents (56,500) PSPOR d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-), émis lors de la constitution et ces dix-huit mille cinq cents (18,500) Part Sociales Ordinaires et cinquante-six mille cinq cents (56,500) PSPOR sont émises à PETROGAS ENERGY CORP.

Toutes les Parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de soixante-quinze mille dollars américains (USD 75,000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

La somme de soixante-quinze mille dollars américains (USD 75,000.-) correspond à la somme de cinquante-quatre mille trois cent soixante-neuf Euros et soixante-huit Eurocent (EUR 54.369,68) conformément au taux de change publié sur XE-COM en date du 22 avril 2014.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera au 28 février 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, PETROGAS ENERGY CORP., prénommée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

(1) Par ceci, un Conseil est établi, composé de deux (2) membres.

(2) Les personnes suivantes sont nommées gérants du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

a. Mr. Nigel Gerald Richardson, ayant son adresse professionnelle au Suite 3900, 205 5th Ave SW Calgary, Alberta, Canada T2P 2V7, comme membre du conseil de gérance de la Société catégorie «A»;

b. Mr. Fabrice Stéphane Rota, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme membre du conseil de gérance de la Société catégorie «B»;

(3) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Ville.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Bormans et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2014. LAC/2014/19574. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062139/713.

(140071622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Telekabel Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.938.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 14 mars 2014 et effectif au 30 avril 2014, que les associés de la Société suivants:

- WH S.A.S. (détenant 14.701 parts sociales)
- DTK MEP S.à r.l. & Co. KG (détenant 1.500.000 parts sociales)
- DTK Reserve GmbH (détenant 1 part sociale)
- Chequers Capital XV FCPR (détenant 8.351.247 parts sociales)
- Equity Finance S.A. (détenant 67.859 parts sociales)
- Monsieur Metzger Denis (détenant 17.962 parts sociales)
- Monsieur Kinas Jérôme (détenant 13.232 parts sociales)
- Monsieur Planchon Guillaume (détenant 11.762 parts sociales)
- Madame Louvet-Boutant Anne-Claire (détenant 8.500 parts sociales)
- Monsieur Rabiller Bertrand (détenant 7.351 parts sociales)
- Monsieur Mulard Stéphane (détenant 4.410 parts sociales)
- Monsieur Beliard Thierry (détenant 2.975 parts sociales)

ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- PrimaCom Holding GmbH, une Gesellschaft mit bechränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Leipzig sous le numéro HRB 28071, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2, Messe-Allee, 04356 Leipzig, Allemagne.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

PrimaCom Holding GmbH 10.000.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Telekabel Enterprise S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014063070/32.

(140073244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

**Paragon Holding NCS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Noble Holding NCS 2 S.à r.l.).**

Capital social: USD 153.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.911.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Noble Holding NCS 2 S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée” having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 179.911, incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 16 August 2013 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2633 and dated 22 October 2013, whose by-laws have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 16 September 2013, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 3108 and dated 6 December 2013 (the “Company”).

The meeting is presided by Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Noble Holding SCS 2 Limited, a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, The Cayman Islands (the “Sole Shareholder”), duly represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on April 14, 2014.

The above mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

II.- That the 153,600 (one hundred fifty three thousand six hundred) shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states as having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company;
3. Approval of the subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name of the Company mentioned in the above resolution; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document

Second resolution:

It is resolved that the Company’s name be effectively and immediately changed to “Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.” and also that the articles of the Company be subsequently amended to reflect this change of name.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company’s articles to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s name is Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about EUR 1,020.- (one thousand and twenty Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Noble Holding NCS 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.911, constituée suivant un acte notarié passé par le notaire instrumentaire en date du 16 août 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2633 en date du 22 octobre 2013, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte du notaire instrumentaire du 16 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3108 en date du 6 décembre 2013 (la « Société »).

L'assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la société Noble Holding SCS 2 Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, Iles Caïmans (l'« Associé Unique »), est dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 avril 2014.

La procuration susmentionnée, signée « ne varietur » par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel qu'évoqué plus haut, a demandé au notaire d'acter comme suit:

II.- Que les 153.600 (cent cinquante-trois mille six cents) parts sociales de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique confirme avoir été valablement informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;
2. Changement du nom de la Société;
3. Approbation de la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société tel que mentionné dans la résolution ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

83930

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société avec prise d'effet immédiate pour qu'elle devienne «Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.», et que les statuts de la Société soient également modifiés en conséquence afin de refléter ce changement.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme dénomination Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ 1.020,- EUR (mille vingt euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014062087/131.

(140072193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Plan Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 72.005.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 30 avril 2014 que

- Monsieur Guy ROTH a cédé les 75 parts sociales qu'il détenait dans la société PLAN PROJECT S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 30, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 72.005 à Monsieur Hermann REUTER, demeurant au 5, Am Großschock, D-54329 Konz;

- Madame Claudine WORMERINGER a cédé les 75 parts sociales qu'elle détenait dans la société PLAN PROJECT S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 30, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 72.005 à Monsieur Hermann REUTER, demeurant au 5, Am Großschock, D-54329 Konz.

Suite à cette cession, le capital social de PLAN PROJECT S.à r.l., est détenu comme suit:

Monsieur Hermann REUTER

demeurant au 5, Am Großschock, D-54329 Konz 300 parts sociales

Suite à cette cession, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Guy ROTH de son mandat de gérant en date du 30 avril 2014.

L'associé décide de modifier le régime de signature, dorénavant la Société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014062142/25.

(140071726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.511.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée” having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 163511, incorporated by a notarial deed enacted by Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange/Attert, on 26 August 2011 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2715 and dated 8 November 2011, whose by-laws have been lastly amended by a notarial deed of the undersigned notary dated 30 March 2012, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1226 and dated 16 May 2012 (the “Company”).

The meeting is presided by Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, FDR Holdings Limited, a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands and its principal place of business at Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, PO Box 31327, Grand Cayman KY1-1206, Cayman Islands (the “Sole Shareholder”), duly represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on April 14, 2014.

The above mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

II.- That the 400 (four hundred) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states as having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company;
3. Approval of the subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of name of the Company mentioned in the above resolution; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved that the Company’s name be effectively and immediately changed to “Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l.” and also that the articles of the Company be subsequently amended to reflect this change of name.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company’s articles to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s name is Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about EUR 1,020.- (one thousand and twenty Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Noble Offshore (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163511, constituée suivant un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 26 août 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2715 en date du 8 novembre 2011, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte du notaire instrumentaire daté du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1226 en date du 16 mai 2012 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, FDR Holdings Limited, une société constituée selon le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1107, Îles Caïmans, et le siège de ses activités principales au Ste. 3D, Landmark Square, 64 Earth Close, PO Box 31327, Grand Cayman KY1-1206, Îles Caïmans (l'« Associé Unique »), est dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 avril 2014.

La procuration susmentionnée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel qu'évoqué plus haut, a demandé au notaire d'acter comme suit:

II.- Que les 400 (quatre cents) parts sociales avec une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique confirme avoir été valablement informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;
2. Changement du nom de la Société;
3. Approbation de la modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société tel que mentionné dans la résolution ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société avec prise d'effet immédiate pour qu'elle devienne «Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l.» et que les statuts de la Société soient également modifiés en conséquence afin de refléter ce changement.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme dénomination Paragon Offshore (Luxembourg) S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ 1.020,- EUR (mille vingt euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014062089/133.

(140072159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Arctic Resources Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.745.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Virginie Pierru, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. Valgard Valgardsson, born in Iceland on September 2nd, 1980, residing at 20 the Grove, Radlett, WD7 7NF Hetz (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 3rd, 2014;

2. Eldur Ólafsson, born in Iceland on July 24th, 1985, residing at 1, Barrowfield drive, BN3 6TF, Hove (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 2nd, 2014;

3. "Fáfnisbani ehf", an Icelandic private limited company, registered under the number 420497-2459 and with registered office at Bræðraborgarstigur 21B, 101 Reykjavik, Iceland represented by Próstur Ólafsson, acting in its capacity as director of Fáfnisbani, by virtue of a proxy given under private seal dated on February 3rd, 2014;

4. Kristján Jóhannsson, born in Iceland on January 4th, 1951, residing at Frostaskjól 65, 107 Reykjavik (Iceland), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 4th, 2014;

5. Gísli Baldur Garðarson, born in Iceland on November 1st, 1950, residing at Solvallargotu 8, 101 Reykjavik, (Iceland), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 3rd, 2014;

6. Einar Benediktsson, born in Iceland on May 6th, 1951, residing at Nestrod 5, 170 Seltjarnanes, (Iceland), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 26th, 2014;

7. "Óliuverzlun Islands hf.", an Icelandic public limited liability company, registered under the number 500269-3249 and with registered office at Armuli 4, 108 Reykjavik, Iceland represented by Baldvin Þorsteinsson and Heirorun Jonsdottir,

acting in their capacity as directors of Oliuverzlnun Islands, by virtue of a proxy given under private seal dated on February 26th, 2014;

8. “Verkis hf.”, an Icelandic public limited liability company, registered under the number 611276-0286 and with registered office at Armuli 4, 108 Reykjavik (Iceland), represented by Gunnar Ingi Gunnarsson, Vioar Ólafsson, Helg Valdimarsson and Sigurour Guojónsson by virtue of a proxy given under private seal dated on February 10th, 2014;

9. Graham Duncan Stewart, born in Scotland on August 24th, 1960, residing at 44 Morningfield Road, Aberdeen, AB15 4AQ (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal dated on January 2nd, 2014;

10. Michael Evans, born in Wales on January 22nd, 1959, residing at Merton, Corsee Road, Banchory, Aberdeenshire, AB31 5RS (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 3rd, 2014;

11. “Fossar Limited”, a limited liability company, governed by the laws of Malta, registered under the number C 54647 and with registered office at 4, V. Dimech Street, Floriana FRN 1504 (Malta), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 10th, 2014;

12. Einar Sveinsson, born in Iceland on April 3rd, 1948, residing at 47 Park Street, W1K7EB, London (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal dated on February 3rd, 2014;

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the “Shareholders”) of Arctic Resources Capital S.à r.l. with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on June 6th, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2159 of September 4th, 2013,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 178.745 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on January 21, 2014, pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred thirteen Euro (EUR 3,713) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-four thousand nine hundred eighty-nine Euro (EUR 34,989.-), represented by thirty-four thousand nine hundred eighty-nine (34,989) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to thirty-eight thousand seven hundred two Euro (EUR 38,702.-), by way of the issue three thousand seven hundred thirteen (3,713) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Interventions, subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by payment in cash and in kind.

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

First Resolution:

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred thirteen Euro (EUR 3,713) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-four thousand nine hundred eighty-nine Euro (EUR 34,989.-), represented by thirty-four thousand nine hundred eighty-nine (34,989) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to thirty-eight thousand seven hundred two Euro (EUR 38,702.-), by way of the issue three thousand seven hundred thirteen (3,713) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

Subscription of the three thousand seven hundred thirteen (3,713) new shares:

Intervened Ms. Virginie Pierru, prenamed, who declares to subscribe:

1. one thousand six hundred ninety (1,690) new shares to the name and on behalf of "Charamino Holdings Limited", a limited liability company, organised under the laws of the Cyprus, having its registered office at Akropolis, 59-61, 3rd Floor, Flat/Office 301, Strovolos, 2012, Nicosia, Cyprus, and registered with the Registrar of Companies of Cyprus, (Charamino Holdings), duly represented by Mr Benedikt Einarsson in his capacity as authorized representative, by virtue of a proxy given under private seal dated on February 3rd, 2014, which remain after having been initialed "ne varietur" by the attorney and notary, attached hereto for the purpose of registration;

2. four hundred twenty-two (422) new shares to the name and on behalf of Justinas Matusevicius, born in Lietuva on July 2nd, 1986, residing at Savanoriu pr. 15, Vilnius, Republic of Lithuania (Mr Matusevicius), by virtue of a proxy given under private seal dated on January 31st, 2014, which remain after having been initialed "ne varietur" by the attorney and notary, attached hereto for the purpose of registration;

3. four hundred twenty-two (422) new shares to the name and on behalf of Valgard Valgardsson, prenamed, by virtue of a proxy aforementioned;

4. four hundred twenty-two (422) new shares to the name and on behalf of Eldur Ólafsson, prenamed, by virtue of a proxy aforementioned;

5. four hundred sixty-eight (468) new shares to the name and on behalf of Michael Evans, prenamed, by virtue of a proxy aforementioned;

6. two hundred and twelve (212) new shares to the name and on behalf of "Fossar Limited", prenamed, by virtue of a proxy aforementioned;

7. seventy-seven (77) new shares to the name and on behalf of Einar Sveinsson, prenamed, by virtue of a proxy aforementioned.

Liberation of three thousand seven hundred and thirteen (3,713) new shares:

All the three thousand seven hundred thirteen euro (EUR 3,713.-) have been fully paid-up as follows:

1. «Charamino Holdings Limited», prenamed, pays its one thousand six hundred ninety (1,690) new shares it subscribed by a contribution in kind consisting in a certain, liquid, and exigible to its existing profit, at the expense of the Company and cancellation of that claim an amount of four hundred forty-three thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 443,326.-) being the Euro equivalent of sixty-nine million one hundred eighty thousand Icelandic Krona (ISK 69,180,000.-) pursuant to the official exchange rate published in the website of Oanda (www.oanda.com) on February 28, 2014 (of ISK 100 = EUR 0.64083) (the Exchange Rate).

The existence and valuation of the contribution in kind of the claim is given to the notary by accounting documents and a certificate issued by the management of «Charamino Holdings Limited», prenamed.

The contribution in kind from "Charamino Holdings Limited", prenamed, an amount of four hundred forty-three thousand three hundred twenty-six Euro (EUR 443,326.-) shall be allocated as follows:

- an amount of one thousand six hundred ninety Euro (EUR 1,690.-) to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of four hundred forty-two thousand six hundred thirty-six Euro (EUR 441,636.-) to the share premium reserve account of the Company.

2. Justinas Matusevicius, prenamed, pays its four hundred twenty-two (422) new shares it subscribed by a contribution in cash at the rate of one hundred percent (100%) so that the amount of four hundred and twenty two Euro (EUR 422, -) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states it;

3. Valgard Valgardsson, prenamed, pays its four hundred twenty-two (422) new shares it subscribed by a contribution in cash at the rate of one hundred percent (100%) so that the amount of four hundred and twenty two Euro (EUR 422, -) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states it;

4. Eldur Ólafsson, prenamed, pays its four hundred twenty-two (422) new shares it subscribed by a contribution in cash at the rate of one hundred percent (100%) so that the amount of four hundred and twenty two Euro (EUR 422, -) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states it;

5. Michael Evans, prenamed, pays its four hundred sixty-eight (468) new shares it subscribed by a contribution in cash at the rate of one hundred percent (100%) so that the amount of four hundred sixty-eight Euro (EUR 468, -) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states it;

6. «Fossar Limited», prenamed, pays its two hundred and twelve (212) new shares it subscribed by a contribution in cash at the rate of one hundred percent (100%) so that the amount of two hundred and twelve Euro (EUR 212, -) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states it;

7. Einar Sveinsson, prenamed, pays its seventy-seven (77) new shares it subscribed by a contribution in cash at the rate of one hundred percent (100%) so that the amount of seventy-seven Euro (EUR 77, -) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states it.

Therefore, the total amount of four hundred forty-two thousand one hundred eighty Euro (EUR 442,180.-), of which three thousand seven hundred and thirteen Euro (EUR 3,713. -) is allocated share capital account and, four hundred thirty-eight thousand four hundred and sixty-seven Euro (EUR 438,467.-) allocated to the reserve account premium of the Company.

Fourth Resolution:

As following the aforesaid resolutions, the Shareholders amend the article 2 of Articles of incorporation, as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-eight thousand seven hundred and two Euro (EUR 38,702.-), represented by thirty-eight thousand seven hundred and two (38,702) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.”

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mil quatorze, le vingt-et-un mars,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mlle Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Valgard Valgardsson, né en Islande le 2 septembre 1980, demeurant au 20 the Grove, Radlett, WD7 7NF Hetz (Grande Bretagne), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 3 février 2014;
2. Eldur Ólafsson, né en Islande le 24 juillet 1985, demeurant au 1, Barrowfield drive, BN3 6TF, Hove (Grande Bretagne), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 2 février 2014;
3. «Fáfnisbani ehf», une société à responsabilité limitée islandaise, immatriculée sous le numéro 420497-2459, ayant son siège social à Bræðraborgarstigur 21B, 101 Reykjavik (Islande), représentée par Pröstur Ólafsson agissant en sa qualité de directeur de Fáfnisbani, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 3 février 2014;
4. Kristján Jóhannsson, né en Islande le 4 janvier 1951, demeurant résident à Frostaskjól 65, 107 Reykjavik (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 4 février 2014;
5. Gísli Baldur Garðarson, né en Islande le 1^{er} novembre 1950, demeurant à Solvallargotu 8, 101 Reykjavik (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 3 février 2014;
6. Einar Benediktsson, né en Islande le 6 mai 1951, demeurant à Nestrod 5, 170 Seltjarnanes (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 26 février 2014;
7. «Oliuverzlun Islands hf.», une société anonyme islandaise, immatriculée sous le numéro 500269-3249, ayant son siège social à Armuli 4, 108 Reykjavik, Islande, représentée par Baldvin Þorsteinsson et Heirorun Jonsdottir, agissant en leur qualité de directeurs de Oliuverzlun Islands, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 26 février 2014;
8. «Verkis hf», une société anonyme islandaise, immatriculée sous le numéro 611276-0286, ayant son siège social à Armuli 4, 108 Reykjavik (Islande), représentée par Gunnar Ingi Gunnarsson, Vioar Ólafsson, Helg Valdimarsson et Sigurour Guojónsson en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 10 février 2014;
9. Graham Duncan Stewart, né en Ecosse le 24 août 1960, demeurant au 44 Morningfield Road, Aberdeen, AB15 4AQ (Grande Bretagne), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 2 janvier 2014;

10. Michael Evans, né au pays de Galles le 22 janvier 1959, demeurant à Merton, Corsee Road, Banchory, Aberdeenshire, AB31 5RS (Grande Bretagne), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 février 2014;

11. «Fossar Limited», une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Malte, inscrite sous le numéro C 54647 et ayant son siège social au 4, V Dimech Street, Floriana FRN 1504 (Malte), représentée par son directeur Stuart Blackburn, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 février 2014;

12. Einar Sveinsson, né le 3 avril 1948 en Islande, demeurant au 47 Park Street, W1K 7EB, Londres (Grande Bretagne), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 février 2014;

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée Arctic Resources Capital S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 juin 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2159 du 4 septembre 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 178.745 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 janvier 2014, consécutivement à un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille sept cent treize euros (EUR 3.713,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 34.989,-), représenté par trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (34.989) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à trente-huit mille sept cent deux euros (EUR 38.702,-), par l'émission de trois mille sept cent treize (3.713) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

3. Interventions, souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 2. ci-dessus par des apports en numéraire et en nature.

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

Première résolution:

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de trois mille sept cent treize euros (EUR 3.713,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 34.989,-), représenté par trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (34.989) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-huit mille sept cent deux euros (EUR 38.702,-), par l'émission de trois mille sept cent treize (3.713) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Troisième Résolution:

Souscription des trois mille sept cent treize (3.713) nouvelles parts sociales:

Est intervenue Mlle Virginie Pierru, prénommée, qui déclare souscrire:

1. mille six cent quatre-vingt-dix (1.690) nouvelles parts sociales au nom et pour compte de «Charamino Holdings Limited», une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au Akropolis, 59-61, 3rd Floor, Flat/Office 301, Strovolos, 2012, Nicosoa, Chypre (Charamino Holdings), dûment représentée par Mr Benedikt Einarsson, agissant en sa qualité de signataire autorisé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en

date du 3 février 2014, laquelle restera après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement;

2. quatre cent vingt-deux (422) nouvelles parts sociales au nom et pour compte de Justinas Matusевичius, né le 2 juillet 1986 à Lietuva, demeurant au Savanoriu pr. 15., Vilnius (République de Lituanie), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 janvier 2014, laquelle restera après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement;

3. quatre cent vingt-deux (422) nouvelles parts sociales au nom et pour compte de Valgard Valgardsson, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé susmentionnée;

4. quatre cent vingt-deux (422) nouvelles parts sociales au nom et pour compte de Eldur Ólafsson, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé susmentionnée;

5. quatre cent soixante-huit (468) nouvelles parts sociales au nom et pour compte de Michael Evans, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé susmentionnée;

6. deux cent douze (212) nouvelles parts sociales au nom et pour compte de «Fossar Limited», prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé susmentionnée;

7. soixante-dix-sept (77) nouvelles parts sociales au nom et pour compte de Einar Sveinsson, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé susmentionnée.

Libération des trois mille sept cent treize (3.713) nouvelles parts sociales:

Les trois mille sept cent treize (3.713) parts sociales nouvellement émises ont toutes été libérées comme suit:

1. «Charamino Holdings Limited», prénommée, libère les mille six cent quatre-vingt-dix (1.690) nouvelles parts sociales qu'elle a souscrite moyennant apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit, à charge de la Société et en annulation de cette même créance d'un montant de quatre cent quarante-trois mille trois cent vingt-six Euro (EUR 443.326) étant l'équivalent en Euro de soixante-neuf million cent quatre-vingt mille Couronne Islandaises (ISK 69.180.000) conformément au taux de change officiel publié sur le site Oanda (www.oanda.com) le 28 février 2014 (selon lequel 100 Couronne Islandaise = 0,64083 Euro) (le Taux de Change).

L'existence et l'évaluation de l'apport en nature de la créance est apportée au notaire instrumentant par des documents comptables ainsi qu'un certificat émis par la gérance de «Charamino Holdings Limited», prénommée.

L'apport en nature effectué par «Charamino Holdings Limited», prénommée, d'un montant de quatre cent quarante-trois mille trois cent vingt-six euros (EUR 443.326,-) alloué comme suit:

- mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.690,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- quatre cent quarante-et-un mille six cent trente-six euros (EUR 441.636) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

2. Justinas Matusевичius, prénommé, libère les quatre cent vingt-deux (422) nouvelles parts sociales qu'il a souscrit moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de quatre cent vingt-deux euros (EUR 422,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate;

3. Valgard Valgardsson, prénommé, libère les quatre cent vingt-deux (422) nouvelles parts sociales qu'il a souscrit moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de quatre cent vingt-deux euros (EUR 422,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate;

4. Eldur Ólafsson, prénommé, libère les quatre cent vingt-deux (422) nouvelles parts sociales qu'il a souscrit moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de quatre cent vingt-deux euros (EUR 422,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate;

5. Michael Evans, prénommé, libère les quatre cent soixante-huit (468) nouvelles parts sociales qu'il a souscrit moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de quatre cent soixante-huit euros (EUR 468,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate;

6. «Fossar Limited», prénommée, libère les deux cent douze (212) nouvelles parts sociales qu'il a souscrit moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de deux cent douze euros (EUR 212,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate;

7. Einar Sveinsson, prénommé, libère les soixante-dix-sept (77) nouvelles parts sociales qu'il a souscrit moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que le montant de soixante-dix-sept euros (EUR 77,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Par conséquent, le montant total de quatre cent quarante-deux mille cent quatre-vingt euros (442.180,- EUR), dont de trois mille sept cent treize euros (EUR 3.713,-) est alloué compte capital social et quatre cent trente-huit mille quatre cent soixante-sept euros (EUR 438.467) alloué au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Quatrième Résolution:

Suite à l'augmentation du capital social, les Associés modifient l'article 6 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-huit mille sept cent deux euros (EUR 38.702,-), représenté par trente-huit mille sept cent deux (38.702) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Cinquième Résolution:

Les Associés modifient le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cents euros (EUR 2.100,-).

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25.03.2014. Relation: LAC/2014/13804. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21.03.2014.

Référence de publication: 2014062439/323.

(140073321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

BH&A, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 186.675.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Benoît Hauglustaine, consultant, avec adresse professionnelle 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux;
- 2) Pierre-Antoine Verwilghen, consultant, avec adresse professionnelle 19, Duarrefstrooss à L-9990 Weiswampach;
- 3) Joseph Delrée, avec adresse professionnelle 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «BH&A».

La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les clauses et conditions d'un pacte d'actionnaires (le «Pacte d'Actionnaires») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Clervaux. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet le développement, l'achat et la vente de logiciels informatiques; la création, l'acquisition et l'exploitation de droits d'auteurs sur les logiciels informatiques, les brevets d'invention, les marques, les dessins et modèles ainsi que les noms de domaine internet.

La Société pourra prendre toute participation sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre au niveau mondial, elle pourra acquérir tout titre ou droit de vote par voie d'apport, de participation, de souscription, de prises fermes, d'options, d'achats, d'échanges ou de toute autre manière; elle pourra également acquérir, gérer et mettre en valeur pour son propre compte tout bien meuble et immeuble. Elle pourra encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tout concours ou toute assistance financière, tout droit d'utilisation de logiciels informatiques, brevets, marques, dessins, modèles, noms de domaine internet, ainsi que des avances et garanties. La Société pourra également emprunter sous forme de crédit, d'hypothèque, de leasing, renting ou factoring. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, financières liées à son objet ainsi que prêter tout service au niveau mondial. De manière générale elle pourra accomplir toutes opérations visant à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 35.000 (trente-cinq mille euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 900.000 (neuf cent mille euros), qui sera représenté par 900.000 (neuf cent mille) actions sans désignation de valeur nominale

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 19 mars 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Toute cession projetée et toute transmission tant entre actionnaires qu'à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires, lequel droit de préemption est plus amplement renseigné dans le Pacte d'Actionnaires.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, et pour ce cas de figure uniquement la société sera alors valablement engagée par la seule signature de cet administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil d'administration, soit le cas échéant par la seule signature de l'administrateur unique.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par écrit par tout moyen approprié, y compris les moyens électroniques.

Si nécessaire le conseil d'administration peut délibérer en utilisant un système de téléconférence qui devra être initié à partir du siège social de la Société. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par téléconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections au plus tard quinze jours après réception dudit procès verbal.

Si au cours d'une délibération par téléconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours au siège de la Société, les membres étant alors physiquement présents ou dûment représentés.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par téléconférence ou par des moyens de communication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut si nécessaire établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions par téléconférence.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins vingt-cinq pourcent du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de vingt-cinq pourcent au moins du capital peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de Juin à onze heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux. Elle peut être convoquée par courrier recommandé, fax ou e-mail avec accusé de réception.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pourcent pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales ainsi que ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence au jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2015.

Par dérogation aux articles 6 et 7 des statuts le premier Président et le premier administrateur-délégué seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui se tiendra consécutivement à la constitution de la société

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit en vertu de ces statuts arrêtés par les comparants;

1. Benoît Hauglustaine, préqualifié, souscrit 29.400 (vingt-neuf mille quatre cents) actions pour un montant de vingt-neuf mille quatre cents euros;

2. Pierre-Antoine Verwilghen, préqualifié, souscrit 5.250 (cinq mille deux cent cinquante) actions pour un montant de cinq mille deux cent cinquante euros;

3. Joseph Delrée, préqualifié, souscrit 350 (trois cent cinquante) actions pour un montant de trois cent cinquante euros.

Total: 35.000 (trente-cinq mille)

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente cinq mille euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

83943

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1500).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois; sont nommés administrateurs de la Société:

- 1) Benoît Hauglustaine, précité;
- 2) Pierre-Antoine Verwilghen, précité;
- 3) Joseph Delrée, précité.

Est nommé président du conseil d'administration: Benoît Hauglustaine, précité.

Sont nommés administrateur délégué: Benoît Hauglustaine, précité et Pierre Antoine Verwilghen.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un; est nommé commissaire aux comptes la société PM Consulting S.A., avec siège social à L-9840 Siebenaler, Maison 14, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 177.961.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2019.

Quatrième résolution

Le siège sociale est fixé à Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Hauglustaine, P.-A. Verwilghen, J. Delrée et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13055. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062509/233.

(140073307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

CPFL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.672.900,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.034.

Le siège social de 3939804 CANADA INC., associé unique de la Société, a été transféré au 7550, Ogden Dale Road S.E., Calgary AB T2C 4X9, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061754/11.

(140071533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Blue Sky Active Private Real estate Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.468.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Blue Sky Active Private Real Estate Europe II Fund, a fund established under the laws of the Netherlands, having its registered address at Prof. E.M. Meijerslaan 1, 1183AV Amstelveen, the Netherlands, registered with the Netherlands trade register under number 852836892 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Blue Sky Active Private Real estate Europe II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 184468 and with a share capital of EUR 14,015 (fourteen thousand fifteen Euros), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 29 January 2014 (the "Company"), not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 1st April 2014 by a deed enacted by the undersigned notary, not published yet in the Mémorial C.

II.- That the 14,015 (fourteen thousand fifteen) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda, and the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 985 (nine hundred eighty-five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 14,015 (fourteen thousand fifteen Euros) to EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) by the issue of 985 (nine hundred eighty-five) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 487,826 (four hundred eighty-seven thousand eight hundred twenty-six Euros) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 1,500 (one thousand five hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Stichting Blue Sky Active Private Real Estate Europe II Fund of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the latter to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 985 (nine hundred eighty-five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 14,015 (fourteen thousand fifteen Euros) to EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) by the issuance of 985 (nine hundred eighty-five) new shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 487,826 (four hundred eighty-seven thousand eight

hundred twenty-six Euros) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 1,500 (one thousand five hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, represented as stated here above. The Contributor declares to subscribe the 985 (nine hundred eighty-five) new shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Shares") subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 487,826 (four hundred eighty-seven thousand eight hundred twenty-six Euros) and to fully pay them by way of a contribution in cash (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the Shares through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Stichting Blue Sky Active Private Real Estate Europe II Fund: 15,000 (fifteen thousand) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The notary acts that all of the 15,000 (fifteen thousand) shares in the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of the article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euros), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Blue Sky Active Private Real Estate Europe II Fund, un fonds établi selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Prof. E.M. Meijerslaan 1, 1183AV Amstelveen, les Pays-Bas, enregistrée auprès du registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 852836892 (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Blue Sky Active Private Real estate Europe II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184468 et ayant un capital social de 14.015 EUR (quatorze mille quinze Euros), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 29 janvier 2014 (la "Société"), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} avril 2014 par un acte dressé par le notaire soussigné, pas encore publiés au Mémorial C.

II.- Que les 14.015 (quatorze mille quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été préalablement et dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 985 EUR (neuf cent quatre-vingt-cinq Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 14.015 EUR (quatorze mille quinze Euros) à 15.000 EUR (quinze mille Euros) par l'émission de 985 (neuf cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 487.826 EUR (quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-six Euros) payable sur le compte de prime d'émission, dont un montant de 1.500 EUR (mille cinq cent Euros) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par la voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Stichting Blue Sky Active Private Real Estate Europe II Fund des nouvelles parts sociales par la voie d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chacun des documents.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 985 EUR (neuf cent quatre-vingt-cinq Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 14.015 EUR (quatorze mille quinze Euros) à 15.000 EUR (quinze mille Euros) par l'émission de 985 (neuf cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 487.826 EUR (quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-six Euros) payable sur le compte de prime d'émission, dont un montant de 1.500 EUR (mille cinq cent Euros) sera alloué à la réserve légale.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire 985 (neuf cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 487.826 EUR (quatre cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-six Euros) et les payer entièrement par voie d'un apport en numéraire ("l'Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Parts Sociales par voie de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été apportée.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Stichting Blue Sky Active Private Real Estate Europe II Fund: 15.000 (quinze mille) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

Le notaire prend acte que les 15.000 (quinze mille) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 15.000 (quinze mille Euros)", représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro chacune)."

Aucune autre modification n'est à effectuer à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec nous notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062492/186.

(140072939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Alfa Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.05.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014061607/12.

(140072385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Brothling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.834.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 3 mars 2014 que la société Premier Manager Limited, avec siège social à 1 RG Hodge Plaza, Wickhams Cay, Road Town, BVI - Tortola a cédé 500 parts sociales de la société BROTHLING S.à r.l. à la société DAVIDIA S.A.-SPF ayant son siège social au 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.805.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Gérant

Référence de publication: 2014061670/14.

(140072513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Atlas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "Atlas Holding S.A.", R.C.S. Luxembourg B 122.714, having its registered office at 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated under the denomination of "Azelis Holding S.A." pursuant to a deed of Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, dated December 6th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 188 of February 15th, 2007. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 21st, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 667 of March 19th, 2013.

The meeting is presided by Mr Antoine CLAUZEL, Corporate Manager, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr François BOURGON, Corporate Manager, residing professionally at 4, rue Jean Pierre Probst.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine CLAUZEL, prenamed.

The Chairman then states that:

I. All the shares being registered shares, the shareholders of the Company have been convened to this meeting by registered mail sent on April 15th, 2014. In addition thereto, the convening notices have also been sent to all shareholders of the Company by e-mail.

II. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, together with the proxy forms, signed "ne varietur" by the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

III. In accordance with Article 15.8 of the Articles, this meeting may only proceed if the shareholders that are present or represented represent at least 50% of the Ordinary Shares plus one (1) Ordinary Share.

IV. In accordance with Article 15.10 of the Articles, this meeting can furthermore only validly deliberate if at least half of the capital is represented, since it is convened to amend the Articles.

V. The attendance list shows that shareholders holding eleven million eighty-five thousand one hundred and one (11,085,101) Ordinary Shares and one million two hundred seventy-eight thousand six hundred and thirty (1,278,630) Preferred Shares representing more than half of the share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. It also shows that 92.86 % of the Ordinary Shares with voting rights and 48.45 % of the Preferred Shares are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been duly convened.

VI. This extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") is therefore properly constituted with the required quorum and represents the entire body of shareholders of the Company in accordance with Article 15.3 of the Articles of Association, and can validly consider all items of the agenda.

VII. The Chairman of the Meeting then presents the agenda of the Meeting as follows:

1. Approval of change of the statutory date of the annual general meeting of shareholders into the last Thursday of April at 11.00 a.m., or, if this day is a legal holiday in Luxembourg, the next following business day, and coordination of article 17 of the Company's articles of association;

2. Approval of insertion of a new article 9.4.3 in the Company's articles of association, in order to insert clause 3.1.1 (iii) of the Shareholders' Agreement in the Company's articles of association:

" **9.4.3.** The Executive Partners shall retain their rights under Clause 9.4.2 until such time as the aggregate shareholding of the Executive Partners would be reduced to less than 15% of the issued and outstanding Ordinary Shares of the Company; in case the aggregate shareholding of the Executive Partners has been so reduced to less than 15% of the issued and outstanding Ordinary Shares of the Company, the shareholders shall henceforth cause at least one Director to be appointed among candidates proposed by the Executive Partners until such time as the aggregate shareholding of the Executive Partners corresponds again to at least 15% of the issued and outstanding Ordinary Shares of the Company (at which time the Executive Partners regain their rights under Clause 9.4.2)."

3. Power-of-attorney to the Board of Directors to implement the decisions; and

4. Miscellaneous.

The purpose of this Meeting is to change the articles of association of the Company.

Therefore, in accordance with Article 15.11 of the articles of association, the decisions can only be validly adopted by both:

- (i) a two-third majority (2/3) of the votes cast; and
- (ii) the positive vote of at least one third (1/3) of the Ordinary Shares of the Executive and Non-Executive Partners present or represented in the Meeting.

After due and careful deliberation, the following resolutions were approved by the Meeting with the required majorities:

First resolution

The Meeting resolves to change the statutory date of the annual general meeting of the shareholders to the last Thursday of April of each year at 11.00 a.m., or, if this day is a legal holiday in Luxembourg, the next following business day.

The Meeting subsequently amends article 17 of the articles of association in order to give it henceforth the following wording:

“ **17. Place and date of the Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last Thursday of April of each year at 11 a.m.. If this day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.”

Second resolution

The Meeting decides to insert a new article 9.4.3 in the Company's articles of association, in order to insert clause 3.1.1 (iii) of the Shareholders' Agreement in the Company's articles of association.

Therefore the new article 9.4.3 of the articles of association shall henceforth have the following wording:

“ **9.4.3.** The Executive Partners shall retain their rights under Clause 9.4.2 until such time as the aggregate shareholding of the Executive Partners would be reduced to less than 15% of the issued and outstanding Ordinary Shares of the Company; in case the aggregate shareholding of the Executive Partners has been so reduced to less than 15% of the issued and outstanding Ordinary Shares of the Company, the shareholders shall henceforth cause at least one Director to be appointed among candidates proposed by the Executive Partners until such time as the aggregate shareholding of the Executive Partners corresponds again to at least 15% of the issued and outstanding Ordinary Shares of the Company (at which time the Executive Partners regain their rights under Clause 9.4.2).”

Third resolution

The Meeting gives full power-of-attorney to the Board of Directors to implement the foregoing decisions.

Expenses

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general Shareholders' meeting are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300) and shall be charged to the Company.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "Atlas Holding S.A.", R.C.S. Luxembourg B 122.714, constituée sous la dénomination de «Azelis Holding S.A.» suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 15 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 19 mars 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine CLAUZEL, Directeur de Sociétés, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur François BOURGON, Directeur de Sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Pierre Probst.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antoine CLAUZEL, prénommé.

Le Président expose ensuite que:

I. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires de la Société ont été convoqués à cette assemblée par lettres recommandées envoyées le 15 avril 2014. De plus, les convocations ont été aussi envoyées à tous les actionnaires de la Société par e-mail.

II. Les noms des actionnaires présents et de ceux représentés à l'assemblée par procuration (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Actionnaires Comparants, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations et les formulaires de vote, signés «ne varietur» par le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

III. Conformément à l'article 15.8 des Statuts, cette assemblée peut seulement se tenir si les actionnaires qui sont présents ou représentés représentent au moins 50% des Actions Ordinaires plus une (1) Action Ordinaire.

IV. Conformément à l'article 15.10 des Statuts, cette assemblée ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représenté, dans la mesure où elle a pour objet de modifier les Statuts.

V. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant onze millions quatre-vingt-cinq mille cent et une (11.085.101) Actions Ordinaires et un million deux cent soixante-huit mille six cent trente (1.278.630) Actions Préférentielles représentant plus de la moitié du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Il ressort aussi que 92,86 % des Actions Ordinaires avec droits de vote et 48,45 % des Actions Préférentielles sont présents ou représentés à l'assemblée par procuration. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement correctement convoqués.

VI. Cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") est dès lors valablement constituée, avec le quorum requis et représente tous les actionnaires de la Société conformément à l'article 15.3 des Statuts et peut dès lors valablement considérer les points mis à l'ordre du jour.

VII. Le Président de l'Assemblée a présenté alors l'ordre du jour de l'Assemblée qui est le suivant:

1) Approbation de la modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au dernier jeudi du mois d'avril à 11h00, ou, si ce jour est un jour férié au Luxembourg, le prochain jour ouvré et modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société;

2) Approbation de l'insertion d'un nouvel article 9.4.3 aux statuts de la Société, afin d'y insérer la clause 3.1.1 (iii) du Pacte d'Actionnaires:

« **9.4.3.** Les Associés Exécutifs conservent leurs droits visés à l'Article 9.4.2 tant que les participations cumulées des Associés Exécutifs sont égales ou supérieures à 15% des Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation. Lorsque les participations cumulées des Associés Exécutifs deviennent inférieures à 15% des Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation, les actionnaires font désigner au moins un Administrateur parmi les candidats proposés par les Associés Exécutifs jusqu'à ce que les participations cumulées des Associés Exécutifs soient de nouveau égales ou supérieures à 15% des Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation (auquel moment les Associés Exécutifs recouvrent leurs droits visés à l'Article 9.4.2).»;

3) Procuration au Conseil d'Administration afin de réaliser les décisions; et

4) Divers.

L'objectif de cette Assemblée est la modification des statuts. Dès lors, conformément à l'article 15.11 des statuts, les décisions peuvent seulement être valablement adoptées par:

(i) une majorité des deux tiers (2/3) des votes émis; et

(ii) le vote positif d'au moins un tiers (1/3) des Actions Ordinaires des Associés Exécutifs et des Associés Non-Exécutifs présents ou représentés à cette Assemblée.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée aux majorités requises:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au dernier jeudi du mois d'avril à 11h00, ou, si ce jour est un jour férié au Luxembourg, le prochain jour ouvré.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société, où à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi du mois d'avril à 11h00, ou le prochain jour ouvré au cas où ce serait un jour férié au Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 9.4.3 aux statuts de la Société, afin d'y insérer la clause 3.1.1 (iii) du Pacte d'Actionnaires.

En conséquence le nouvel article 9.4.3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **9.4.3.** Les Associés Exécutifs conservent leurs droits visés à l'Article 9.4.2 tant que les participations cumulées des Associés Exécutifs sont égales ou supérieures à 15% des Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation. Lorsque les participations cumulées des Associés Exécutifs deviennent inférieures à 15% des Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation, les actionnaires font désigner au moins un Administrateur parmi les candidats proposés par les Associés Exécutifs jusqu'à ce que les participations cumulées des Associés Exécutifs soient de nouveau égales ou supérieures à 15% des Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation (auquel moment les Associés Exécutifs recouvrent leurs droits visés à l'Article 9.4.2).»

Troisième résolution

L'Assemblée donne procuration au Conseil d'Administration afin de réaliser les décisions précédentes.

Frais

Tous les coûts et frais impayés en conséquence de l'assemblée générale extraordinaire des associés suscités, sont évalués à mille trois cents euros (1.300.- EUR) et sont mis à la charge de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Clauzel, F. Bourgon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19445. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062449/197.

(140072693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

MCP Private Capital Fund II CI GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.465.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2014 que:

- La démission de Monsieur Duncan Smith, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 24 avril 2014

- Monsieur Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 avril 2014, pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014062057/19.

(140071737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Auberge Petite Suisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061638/10.

(140072439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Lortel.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 91.631.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Patrick LIEGAUT, chef d'entreprise, demeurant à F-57940 Metzervisse, 9, rue des Anciens Fours à Chaux, détenteur de cinq cent quarante (540) parts sociales.
- 2.- Monsieur Didier LIEGAUT, chef d'exploitation, demeurant à F-57920 Klang, 25, rue de Kédange, détenteur de deux cent dix (210) parts sociales.
- 3.- Monsieur Francly LEMMENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-4130 Tilff, 6, rue de Grady, détenteur de sept cent cinquante (750) parts sociales.

Les comparants sub 2.- et 3.- étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Patrick LIEGAUT, préqualifié sub 1.-, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 12 mars 2014, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "LORTEL.LUX S. à r.l." (numéro d'identité 2003 24 01 199), avec siège social à L-4959 Bascharage, 18, Zone Op Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 91.631, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 17 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 270 du 13 mars 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2011, publié au Mémorial C, numéro 1160 du 31 mai 2011,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4959 Bascharage, 18, Zone Op Zaemer à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2014 et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Bettembourg.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LIEGAUT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 avril 2014. Relation: CAP/2014/1578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014062011/42.

(140071827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.